



Vente d une maison d un mineur sous tutelle

Par **christophe13**, le **01/03/2019** à **20:12**

bonjour,

Suite au décès de ma conjointe, je suis propriétaire de ma maison à parts égales avec mon fils mineur. Je suis également son tuteur légal. Je souhaite vendre la maison.

Quelqu'un pourrait il me confirmer s'il me faut une autorisation du juge des tutelles pour cet acte ou non ??

merci de vos réponses !!

Par **morobar**, le **02/03/2019** à **09:40**

Bonjour,

Oui pour un tel acte dit " de disposition".